

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

janvier 2013  
n° 144

## OUI, LE BOIS DE BOULOGNE APPARTIENT AU 16<sup>e</sup>

Les 850 hectares du Bois font partie intégrante de notre arrondissement. Le maire du 16<sup>e</sup> y est donc aussi compétent que pour le reste de l'arrondissement. Il doit donc faire remonter auprès de l'Hôtel de Ville les demandes des citoyens ou des associations pour le Bois, comme pour le reste du 16<sup>e</sup>.

Depuis 2003, une Charte de gestion du Bois a été signée par la Ville de Paris avec tous les maires riverains du Bois. M. Taittinger, le maire du 16<sup>e</sup> de l'époque, avait refusé de la signer. Cette Charte voulait tout autant protéger au sens écologique le Bois des agressions que l'aménager au profit des Franciliens. Des objectifs souvent contradictoires ! Les membres signataires et les associations agréées n'ont été réunis qu'une fois, en 2007, alors qu'une réunion annuelle était prévue dans cette charte.

Un vaste projet de rénovation du Bois coûtant 250 millions d'euros nous avait alors été présenté sans, bien sûr, que l'extension de Roland-Garros et la construction du centre culturel Louis-Vuitton n'y figurent.

Depuis, c'est le silence malgré nos demandes réitérées de réunion des membres de la Charte. Des travaux ont été entrepris sur la voirie entre les deux lacs sans en analyser les conséquences sur les accès automobiles des diverses concessions. Nous croyons savoir que des travaux similaires seraient envisagés au carrefour de la Grande Cascade.

On se demande quand la Ville acceptera de « concerter » dans le respect des textes qu'elle a elle-même édictés en réunissant enfin les membres de la Charte et les associations autorisées.

Le maire du 16<sup>e</sup>, sollicité par nos associations, a évoqué une protection du Bois qu'il a lui-même appelé le « Lac vert » (voir l'édito de notre lettre d'octobre 2009), mais cela n'a pas été plus loin. Nous avons pourtant des idées à faire valoir pour l'aménagement de la circulation automobile et le stationnement des voitures qui, pour le moment, transforment le Bois en immense parking gratuit. De même, certaines zones du Bois, dont les hippodromes, se transforment plusieurs fois dans l'année en vaste « Luna Park », sans concertation avec les riverains du Bois et les associations.



Au moment où les pouvoirs publics se préoccupent d'élaborer des textes sur la concertation pour les intégrer dans notre Constitution et pour envisager un Grenelle III de l'environnement, nous demandons tout simplement de dialoguer avec la Ville dans le cadre de la Charte du Bois. Appliquons donc une classique méthodologie de développement de projet que le secteur public devrait pratiquer, à l'instar des entreprises privées. On discourrait moins sur la concertation si l'administration travaillait convenablement.

**Lueur d'espoir** : aux dernières nouvelles, une réunion du conseil de gestion de la Charte se tiendra le 9 janvier.

Claude Muyard  
Président

## IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

### 11 rue François-Millet

Ouverte en 1889 et nommée rue François-Bonvin le 18 avril 1890, elle est rebaptisée en avril 1891 rue François-Millet en l'honneur du peintre, pastelliste et graveur français, auteur du célèbre *Angélys*.

Au numéro 11, se trouve un immeuble de rapport dit « immeuble Trémois », du nom de son commanditaire, conçu en 1909 par Hector Guimard et réalisé par les entrepreneurs J. Nacut et E. de Bosson.

Il s'agit d'un ensemble d'appartements destinés à être loués par une clientèle aisée. Le standing de l'édifice se remarque en façade par la régression de la brique au bénéfice de la pierre de taille. Chaque étage comprend un seul appartement avec pièces de réception à l'avant et chambres à l'arrière donnant sur cour.

Guimard exposa cet immeuble au salon des Artistes Décorateurs en 1911. Les balcons sont ornés des fontes Guimard produites par la fonderie de Saint-Didier, dépositaire des modèles de l'architecte, qui en édite le catalogue vers 1910. De ce point de vue, l'immeuble Trémois constitue un immeuble témoin de cette production.



### 12 avenue Georges-Mandel



L'actuelle avenue Georges-Mandel correspond aujourd'hui à une partie de l'ancienne avenue de l'Empereur sous Napoléon III, devenue avenue du Trocadéro de 1877 à 1885, puis avenue Henri-Martin. Rebaptisée en 1941 avenue Jean-Chiappe en l'honneur de ce haut fonctionnaire mort au service du régime de Vichy, elle prend son nom actuel en 1945, en mémoire de Georges-Mandel, homme politique français assassiné par la milice française en forêt de Fontainebleau.

La cantatrice Maria Callas y demeura au n° 36 et le terre-plein central de l'avenue porte aujourd'hui le nom d'allée Maria-Callas.

Au n° 12 se trouve un hôtel particulier très sobre de trois niveaux sous combles. Ses deux ailes dessinent une composition symétrique, légèrement décalée autour d'un corps central en arc de cercle et placé en léger retrait. Les garde-corps du premier étage sont composés d'une suite de balustres et les balcons sont soutenus à ce niveau par de puissantes consoles sculptées.

Une corniche à modillons sépare les premier et deuxième étages. Le niveau des combles est en partie dissimulé par une imposante balustrade. L'ensemble de la façade est souligné de refends.

### 27 au 33 avenue Georges-Mandel

Il s'agit d'immeubles de rapport construits pour un même commanditaire par l'architecte Emile Vaudremer de 1896 à 1898 dans des styles et des matériaux différents.

Il s'en dégage toutefois la même impression de classicisme et de rationalisme typique de l'œuvre de Vaudremer. Le n° 29 offre quelques touches de fantaisie éclectique dans le couronnement et les consoles soutenant ses deux puissants bow-windows en pierre.

Les n° 31 et 33 combinent heureusement la pierre de taille et la brique. Le n° 27 (photo ci-contre), dans un style régionaliste normand, fait déjà l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.





## COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

**AIDEZ-NOUS À DÉFENDRE LE BOIS DE BOULOGNE  
EN VOUS OPPOSANT A  
L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS DANS LES SERRES D'AUTEUIL**

Nous avons déjà entamé le combat contre ce projet inacceptable, qui dénature le jardin botanique par la construction d'un stade de 5 000 places et condamne ces espaces classés du Bois.

Pour agir, nous nous sommes regroupés avec de nombreuses et importantes associations locales et nationales, telles que les VMF (Vieilles Maisons Françaises), la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France), le CAP (Collectif Auteuil les Princes), XVI<sup>e</sup> DEMAIN, Horizon Verdure – stade Hébert et certaines associations de parents d'élèves.

C'est ainsi que cinq actions contentieuses conjointes ont été engagées auprès du tribunal administratif de Paris contre :

- La reconnaissance d'intérêt général du projet d'extension de Roland-Garros,
- La Convention d'Occupation du Domaine Public accordée à la FFT,
- La modification générale du PLU,
- La révision simplifiée du même PLU pour la zone Roland-Garros,
- Le permis d'aménager un centre d'entraînement pour la FFT sur le site Hébert.

Mais ces procès coûtent cher et, malgré les cotisations et les contributions de nos membres, nous vous lançons cet appel pour nous soutenir financièrement.

Pour tout versement, vous recevrez un reçu fiscal permettant une réduction de 66 % de votre don. Ainsi, 100 € ne coûteront que 34 €.

Nous comptons sur vous et nous vous prions de diffuser largement notre appel à vos parents, amis et relations. Avec nos remerciements anticipés.

Le Président  
Marc Servel de Cosmi

**Chèques à l'ordre de la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » à adresser à son siège**

Le président de XVI<sup>e</sup> DEMAIN, Claude Muyard, remercie les nombreux adhérents de l'association qui ont déjà apporté leur contribution à la Coordination et incite les autres à compléter cet engagement.

**Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne**  
Créée le 27 mai 2004 - Agréée « environnement » le 2 juin 2008  
Siège social : 79 boulevard de Montmorency - 75016 Paris  
E-mail : [cosmi.marc@orange.fr](mailto:cosmi.marc@orange.fr)

# L A P O L L U T I O N

## LES DÉCHETS, LE DIESEL, LE BRUIT

### POURQUOI « S'EMM... » À TRIER ?

#### **Trier, c'est recycler, donc moins enfouir et moins incinérer.**

En cinquante ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits : aliments suremballés, portions individuelles, électroménager, portables ... à durée de vie de plus en plus limitée.

#### **La collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée par la Ville de Paris et relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau.**

En 2011, les services municipaux ont assuré la collecte des objets encombrants pour tous les arrondissements et celle des ordures ménagères, emballages multimatériaux et corbeilles de rue des 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Des prestataires privés ont assuré la collecte du verre dans tous les arrondissements et des ordures ménagères, corbeilles de rue et emballages multimatériaux dans les arrondissements restants.

Le volume de déchets, en baisse de 3 % en 2010 par rapport à 2005, s'est stabilisé à 1,2 million de tonnes en 2011 pour une population de 2,26 habitants (+1 % par rapport à 2010).

Les arrondissements les plus contributeurs aux déchets sont les plus commerçants comme les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>. Le 16<sup>e</sup> se situe dans la moyenne. Le volume qu'il génère est en baisse de 3 % de 2010 à 2011.

Pour financer la collecte, le Conseil de Paris vote chaque année la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les ménages et la Redevance Spéciale (RS) payée par les entreprises, commerçants et établissements publics. En 2011, la TEOM a augmenté de 2,8 %, la RS restant stable.

**Le traitement des déchets ménagers parisiens** et de 83 autres communes de la Région Ile-de-France,

soit 5,71 millions d'habitants, est confié au SYCTOM, établissement public créé en 1984.

Le coût moyen de traitement par tonne est passé de 104 € en 2009 à 111 € en 2011, soit une hausse de 6,7 % due à une réglementation plus exigeante sur les plans sanitaires et environnementaux, à la reconstruction d'installations de traitement et à la réalisation de nouveaux centres de tri.

**Nos erreurs de tri ont un coût.** En 2011, seulement 64 % des bennes jaunes ont été recyclées. Le coût total des erreurs de tri a atteint 800 000 €. La présence de déchets non recyclables dans une benne peut entraîner la pollution de son contenu et son renvoi vers l'incinération. A titre d'exemple, un pot de peinture déposé dans un bac jaune déclassé l'intégralité de la benne et le coût s'élève à plus de 126 €.

#### **Pourquoi les Parisiens trient-ils si peu et si mal ?**

Les consignes de tri sont compliquées, notamment concernant les plastiques. Qu'est ce qui est recyclable ? D'un département à un autre, d'une ville à l'autre, les consignes ne sont pas les mêmes. De plus, les Parisiens utilisent les corbeilles de rue à mauvais escient.

La TEOM a augmenté en 2011, pas la RS. Les commerçants, administrations et établissements scolaires qui représentent 40 % des déchets sont-ils vraiment incités au tri ?

En dernier lieu, la loi Grenelle 2 qui instaure une limitation des capacités d'incinération et d'enfouissement n'est pas respectée. Au contraire, ces capacités ont augmenté avec la nouvelle usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux (usine Isséane). Des quatre nouveaux centres de tri de collecte sélective prévus à Paris, seul celui du 15<sup>e</sup> a été inauguré.

Pour ceux qui veulent plus de détails, voir : [www.paris.fr/pratique/environnement/ordures-menageres-tri/rapport-2005-sur-l-elimination-des-dechets/rub\\_5430\\_stand\\_14567\\_port\\_11670](http://www.paris.fr/pratique/environnement/ordures-menageres-tri/rapport-2005-sur-l-elimination-des-dechets/rub_5430_stand_14567_port_11670)

## LE DIESEL

La qualité de l'air, autrement dit la pollution atmosphérique des villes, devient une véritable inquiétude pour les responsables politiques de nos sociétés urbaines. Maintenant que les centres industriels les plus polluants ont quitté nos villes, cela depuis environ trente ans, un autre accusé se retrouve en première ligne : le véhicule à moteur Diesel.

Essayons d'y voir clair parmi bien des idées reçues sur le diesel et sa fiscalité particulière.

Ce moteur aurait un meilleur rendement que le moteur à essence. En théorie, c'est vrai. Mais, en pratique, cela ne se vérifie pas. En effet, la puissance réclamée par ses usagers impose une combustion incomplète et refoule ainsi des gaz non brûlés qui contribuent à polluer l'air. Les filtres n'arrangent rien en gênant l'évacuation de ces gaz brûlés hors des cylindres.

Les filtres imposés par la réglementation retiennent bien le CO<sub>2</sub>, mais ils n'agissent pas contre les polluants spécifiques des moteurs Diesel. Ceux-ci émettent infiniment plus de particules de carbone noir que les moteurs à essence, cause importante du réchauffement climatique. Ils rejettent aussi du benzopyrène cancérigène, ainsi que 25 fois plus d'oxydes d'azote, NOx. Ces filtres n'arrêtent pas les microparticules également cancérigènes. Enfin et surtout, un grand nombre de véhicules Diesel anciens circulent sans filtre.

### Alors, pourquoi le parc français est-il constitué à 70 % de voitures Diesel ?

Il faut remonter aux années quatre-vingt pour se souvenir que les pouvoirs publics ont voulu favoriser les agriculteurs utilisant des tracteurs Diesel et les transporteurs conduisant des camions Diesel. Ils ont donc instauré une fiscalité privilégiée pour le gazole, pour ces gros moteurs dotés d'un couple important nécessaire à ces deux types d'activités.

Mais les constructeurs automobiles se sont engouffrés dans cette fiscalité privilégiée en développant de petits moteurs Diesel pour équiper des voitures grand public. C'est ainsi que la France compte 70 % de moteurs Diesel dans son parc automobile. L'écart de prix entre essence et gazole, même s'il se réduit, reste encore à l'avantage de ce dernier. Le prix des voitures Diesel n'est pas beaucoup plus élevé, maintenant, que celui des voitures à essence, ce qui n'était pas vrai il y a quelque temps.

La conséquence sur le raffinage du pétrole français est importante. Il faut en effet beaucoup plus de pétrole brut pour raffiner du gazole que de l'essence. Du fait de

cette surconsommation de gazole, la France est obligée d'en importer - 12 millions de tonnes en 2008 - et d'exporter à bas prix de l'essence - 7 millions de tonnes. La France consomme 20 % de gazole de plus que ses voisins européens. L'Union Française des Industries Pétrolières, UFIP, est très favorable à un rééquilibrage des taxes sur les carburants. Elle rejoint ainsi les écologistes qui luttent, eux, pour diminuer la pollution.

En 2012, l'OMS a classé les gaz émanant du diesel comme cancérigènes, malgré la propagande des constructeurs. Ces derniers se retranchent derrière les filtres qui équipent maintenant leurs voitures mais qui ne stoppent pas le NOx et autres émanations.



Nous ne pouvons pas nous empêcher d'évoquer dans ce palmarès de la pollution les deux roues motorisés (2RM), bien qu'équipés de moteur à essence. Pour éviter les embouteillages urbains, les citoyens se ruent sur ces engins. Ils sont 30 millions en Europe et représentent un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros. La France en compte 2,4 millions et leur nombre a augmenté de 20 % entre 2001 et 2006. Ils sont très polluants, en particulier par le fameux NOx. L'Agence De l'Environnement pour la Maîtrise de l'Energie, ADEME, les a stigmatisés par la formule : « un 2RM = 1/2 4X4 » !

On comprend donc bien que les pouvoirs publics cherchent à limiter l'accès des voitures Diesel en ville (ne parlons pas des 2RM... !). La ville de Tokyo les a interdits depuis quelque temps. D'autres villes, comme Paris, étudient des mesures d'accès contraignantes.

Mais il est clair que c'est dans une refonte progressive de la fiscalité du gazole, laissant du temps aux constructeurs pour modifier leur production, que se trouve la solution. La meilleure preuve est qu'aux Etats Unis où il n'existe pas d'avantage fiscal pour le gazole, la plupart des camions roulent à l'essence !

## LE BRUIT : ON NE S'ENTEND PLUS À PARIS !

Moins connu qu'Airparif, **Bruitparif est l'observatoire du bruit en Ile-de-France.**

En zone urbaine, les effets du bruit ambiant sur la santé des populations sont connus et sont devenus des enjeux de santé publique. Dans ce contexte, disposer d'un outil d'analyse des situations de bruit afin de pouvoir agir et faire de la prévention est devenu une nécessité.

Créé en 2004, Bruitparif est une association qui réunit l'ensemble des acteurs franciliens publics et privés ainsi que les associations impliquées dans la lutte contre le bruit.

L'observatoire a pour missions :

- de mesurer les bruits causés par les transports et les activités,
- d'accompagner les acteurs publics dans la mise en œuvre de plans de prévention du bruit (PPBE) en application de la directive européenne 2002/49/CE,
- de sensibiliser et d'informer le grand public qui peut maintenant accéder directement aux données chiffrées et aux cartes sur le site [www.bruitparif.fr](http://www.bruitparif.fr).

Fin novembre, dix ans après l'adoption de la directive qui met l'accent sur les bruits engendrés par les transports et la protection des zones calmes en milieu urbain, un colloque a été organisé par Bruitparif. Il s'agissait de faire le point sur les politiques mises en œuvre et d'échanger sur les bonnes pratiques des villes européennes.

**Où en sommes-nous ?** Un responsable de la Commission a pu dire que « la politique européenne de lutte contre le bruit ne conduira pas à une réduction significative des niveaux d'émission de bruit dans les vingt prochaines années ». Cette position est partagée par de nombreux experts et responsables publics.

Les progrès sont lents, en effet, car les problèmes à résoudre sont complexes, les solutions coûteuses et parce que les Etats membres ont accordé jusqu'à présent une priorité à la pollution de l'air. Il manque, par ailleurs, un système de calcul du bruit harmonisé et stabilisé entre les pays. Et, pour certains Etats (c'est le cas de la France), les réalisations en matière de cartographie et de plans d'action sont en retard sur les prévisions.

Certaines villes toutefois, comme Bruxelles, Vienne ou Barcelone, mènent une politique active depuis des années, prenant en compte les différentes sources de bruits, y compris les bruits de voisinage. Elles ont obtenu des résultats significatifs.

Il faut signaler qu'un nouveau problème est apparu ces dernières années dans les centres urbains : celui des activités festives nocturnes contre lesquelles les habitants se mobilisent au niveau local.

Les associations présentes au colloque ont affiché leurs préoccupations à ce sujet, réclamant que cette catégorie de bruit soit aussi prise en compte au niveau européen.

Cette préoccupation est à rapprocher du volet de la directive concernant l'identification de zones calmes en milieu urbain (projet Quadmap).

A Paris, ce dossier est en cours de traitement. Après consultation des maires d'arrondissement, 90 zones calmes ont été identifiées. Cette liste comprendrait, outre les deux Bois, quatre cimetières, 66 espaces verts et une quinzaine d'espaces publics ou privés. Ces zones seront protégées et leur niveau sonore sera suivi par des mesures périodiques.

Ce projet est très louable, mais de plus en plus de Parisiens se demandent pourquoi on n'accorde pas la même attention à leurs quartiers « pourris » par les nuits festives.

## LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SITES

Notre association XVI<sup>e</sup> DEMAIN est membre suppléant de cette commission, grâce à sa participation à la PLATEFORME des associations parisiennes d'habitants.

Cette commission est présidée par un préfet.

Elle comporte 22 membres, dont le représentant de la Ville, le Ministère de l'Environnement et celui de la Culture, des architectes, des paysagistes, des géographes et des associations agréées pour l'environnement.

Elle donne un avis consultatif préalable à tout permis de construire concernant un site classé ou un monument historique.

Par exemple, lors de la séance du mardi 20 novembre, elle a examiné un aménagement de détail dans les serres d'Auteuil, un autre pour le centre culturel Louis-Vuitton, la rénovation du théâtre Marigny et un aménagement du Fort de Vincennes.

Une façon de faire entendre notre voix face à l'Etat et à la Ville, même si le jeu de la majorité ne nous est que rarement favorable !

### COHERENCE ENTRE L'EX MNATP ET LE CENTRE CULTUREL LOUIS-VUITTON ?

Il y a peu, cette commission s'interrogeait gravement sur l'insertion du centre culturel Louis-Vuitton dans la végétation du Bois de Boulogne. Quelles essences de buissons, quels arbres de haute tige devront servir d'écrin à l'œuvre du grand maître Franck Gehry ?



Mais un seul intervenant a osé poser la question du voisinage avec le bâtiment de l'ancien Musée National des Arts et Traditions Populaires, le MNATP, dont les collections sont parties en exil à Marseille.

Œuvre du non moins grand maître, défunt, Jean Dubuisson, il détonne maintenant dans le paysage. Cet immeuble, construit en 1972 par le Ministère de la Culture sur le terrain de la Ville, est bourré

d'amiante, ce qui explique que personne ne soit pressé de le rénover et de lui trouver une nouvelle vocation.

La sagesse serait de le détruire rapidement pour éviter que d'éventuels travaux ne soient engagés au moment de l'ouverture du centre culturel Louis-Vuitton.



Ce serait une bonne occasion pour le maire de Paris de récupérer des espaces verts supplémentaires dans le Bois. Nous soutenons donc toute initiative qui tendrait à faire disparaître cette verrue à proximité du « nuage de verre » de Franck Gehry.

## SUIVI DU CHANTIER DE L'HÔTEL SHANGRI-LA

### **Sollicitez donc vos conseils de quartier, ils peuvent vous aider !**

La faible fréquentation de certains conseils de quartier indique-t-elle un manque d'intérêt pour la vie de l'arrondissement ou plutôt une lassitude face à la récurrence et la thématique des sujets abordés ? Propreté, déjections canines et autres infractions de stationnement monopolisent souvent les débats, causant peut-être la désaffection des riverains. En outre, les demandes formulées obtiennent rarement satisfaction.

Et, pourtant, au conseil de quartier Chaillot du printemps dernier, un dossier retenait l'attention. Un collectif de riverains de la rue Fresnel avait alors présenté de façon très professionnelle le problème récurrent des nuisances causées par le chantier d'extension de l'hôtel Shangri-La.



Souhaitant en savoir plus sur ce dossier, nous avons contacté la mairie du 16<sup>e</sup> qui nous a confirmé que, à la suite du conseil, des contrôles inopinés avaient été effectués par la Préfecture de Police.

Il est apparu que la gestion du chantier ne respectait pas les règles en vigueur concernant l'espace public

parisien, avec notamment des entrées de camions en marche arrière dans l'emprise de chantier et des nuisances sonores au-delà des limites et en dehors des horaires de travail autorisés.

Les services de la mairie du 16<sup>e</sup> et la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris ont convoqué sur place les acteurs concernés.

Il a été décidé de modifier la configuration de l'emprise du chantier afin de réduire les problèmes d'accès et son empiétement sur la voie publique. La réglementation a été rappelée à l'entreprise chargée des travaux ainsi qu'à la direction de l'hôtel. Enfin, il a été demandé à la Préfecture de Police d'exercer une surveillance particulière et de sanctionner les manquements.

Il se confirme que, depuis, la situation s'est bien améliorée. Des débordements sont encore constatés ponctuellement, mais les riverains ne manquent pas de les signaler aux services de la mairie. Il leur arrive même d'intervenir directement auprès de l'entreprise : ce fut le cas pendant les congés du mois d'août.

La conclusion positive de ce dossier montre que le conseil de quartier, parce que c'est l'instance qui réunit habitants et représentants de la mairie pour se concerter, peut faire office de caisse de résonance pour des dossiers substantiels et contribuer à apporter des réponses. N'hésitez donc pas à y assister et à le solliciter !

Pour mémoire, le 16<sup>e</sup> organise six conseils de quartier : Chaillot, Dauphine, Muette Nord, Muette Sud, Auteuil Nord et Auteuil Sud. Le découpage géographique, les ordres du jour et comptes rendus figurent à l'onglet « Vie citoyenne » du site [www.mairie16.paris.fr](http://www.mairie16.paris.fr).

## RÉHABILITATION DE LA MAISON DE LA RADIO

En 2012, le chantier de la Maison de Radio France est entré dans la phase 1 *bis* (auditorium) et 2 (la grande couronne) des travaux de l'établissement.



### LES GRANDES ETAPES DU CALENDRIER

**Début 2012** : démarrage des travaux de la phase 2.

**Printemps-été 2012** : destruction des studios 102 et 103 permettant le début de la construction du futur auditorium intégrant les dernières innovations architecturales. La conception de l'isolation acoustique met en œuvre la technique de « la boîte dans la boîte », faisant appel à des « boîtes à ressorts » afin de filtrer au maximum les vibrations extérieures nuisibles à l'écoute des concerts. L'ouverture au public de cet espace de 1 400 places est prévue dès la saison 2013/2014.

**Septembre 2012** : Début des travaux dans l'ERP (établissement recevant du public) situé sur le front de Seine. Ces travaux, réalisés simultanément avec ceux de l'auditorium, permettront l'installation dans les étages des équipes de la présidence et de la direction générale, l'emménagement de France Info et le retour de France Inter après huit années passées avenue du Général-Mangin. Les studios d'antenne, de production, plateaux, auditorium et le studio 104 sont aménagés et équipés pour répondre au plus près aux exigences de la programmation et de la production radiophonique et musicale.

**Octobre 2012** : fin du désamiantage de l'ERP.

**Novembre 2012** : installation de la première grue pour le chantier de l'auditorium.

Dernière étape significative de cette phase de travaux et élément majeur de ce projet architectural : la création de la nef, en cours, permettra de rejoindre l'agora depuis le grand hall de Radio France et terminera l'axe nord-sud, de la porte A à la porte D.

Parallèlement à l'achèvement des travaux de la phase 2, les abords du bâtiment seront aménagés en écrin végétal. Les nuisances occasionnées par le chantier pour les riverains vont bientôt se terminer. Radio-France s'est engagé à restituer par anticipation les places de stationnement de la rue Raynouard et à installer une jachère provisoire sur le parvis de la porte D avant la mise en place au printemps prochain d'espaces verts.

Demandé par la Mairie du 16<sup>e</sup>, l'aménagement de cette zone paysagère prévoit une délimitation précise entre le terrain de Radio France et le domaine public. L'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) va d'autre part se pencher sur la création d'un parvis en face de



la porte A, dans le cadre des aménagements des voies sur berges.

**Printemps 2013** : réalisation des jardins.

## UN EXEMPLE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE !

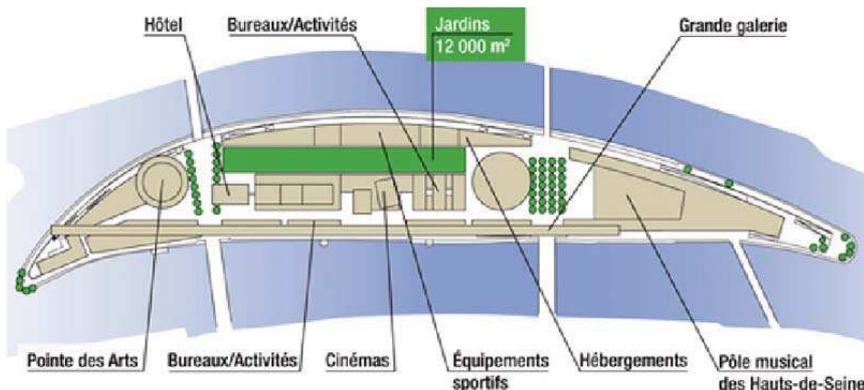
### L'ÎLE SEGUIN : CHOISISSEZ

Le maire de Boulogne-Billancourt a demandé à ses administrés de choisir entre trois projets de Jean Nouvel celui qu'ils souhaitent pour l'île Seguin.

Les Boulonnais ont de la chance d'être consultés pour un grand projet urbain et d'avoir la possibilité de choisir.

Ils se sont prononcés le 16 décembre pour le projet n° 2 qui conserve un jardin de 12 000 m<sup>2</sup>, mais laisse une tour de 110 mètres dans le paysage !

Quand le maire de Paris se décidera-t-il de permettre aux Parisiens de s'exprimer sur des projets aussi structurants que le stade Jean-Bouin, le stade Roland-Garros, le centre culturel Louis-Vuitton, la tour de la porte de Versailles et bien d'autres tours dans Paris ... ?



## EXTENSION DE ROLAND-GARROS...

### DERNIERES NOUVELLES

Le 14 décembre, le tribunal administratif de Paris a examiné le recours formé par les associations contre la convention concédée à la Fédération Française de Tennis par la Ville.

Le rapporteur public a conclu à son annulation, considérant que le Conseil de Paris n'a pas reçu toutes les informations concernant la protection du jardin botanique et des serres d'Auteuil.

Il conclut aussi que le loyer de 6,5 M€ paraît trop faible.

Les associations attendent avec impatience le jugement prévu pour le 14 janvier 2013. Par ailleurs, la FFT annonce que le coût de son projet passera de 273 M€ à 340 M€ et que la livraison prévue pour 2016 est reportée à 2018.

Rappelons que tout projet public d'un montant supérieur à 300 M€ doit passer devant la Commission Nationale du Débat Public.

**On voit que les nuages s'accumulent sur ce funeste projet !**

### Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : F. Douady, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté, mairie de Boulogne, maison de la radio.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris